



REFLEX



BULLETIN MUNICIPAL MAIRIE DE ST JOSEPH DE RIVIERE n°99 RENTREE 2012
tél. : 04 76 55 21 69 fax : 04.76.55.27.17. accueil.mairiestjo@orange.fr _ site internet www.saint-joseph-de-riviere.fr

EDITO

Les vacances pour celles et ceux qui ont pu en profiter se sont achevées...

Et comme d'habitude, à pareille époque en bon ordre, nos chères têtes blondes ont repris le chemin de l'école.

Depuis le 4 septembre, jour de la rentrée, 183 enfants sont désormais inscrits au groupe scolaire de notre commune soit très sensiblement le même nombre que l'année précédente.

Je rappelle qu'un des principaux soucis d'une municipalité quelle qu'elle soit, outre la maîtrise d'une parfaite gestion de la commune, reste celui de pouvoir maintenir les effectifs scolaires afin bien sûr d'éviter, un jour, de voir plusieurs fermetures de classes préjudiciables à la bonne éducation des enfants.

Pour 2012-2013, c'est réussi et c'est tant mieux. Je souhaite en ce début d'année scolaire à tous y compris les enseignants tous mes vœux de réussite et une très bonne année scolaire.

Nos sportifs ont également repris le chemin des stades, coupe de France et championnat obligent. Souhaitons leur les meilleurs résultats après leur montée en deuxième division, ils auront à cœur de prouver leur talent et de réussir avec beaucoup de succès leur nouvelle saison.

Dans quelques jours débiteront les travaux de la voirie en enrobé du Fond de Rivière, prévus sur deux exercices.

Ils donnent le coup d'envoi d'un programme ambitieux de remise en état de toutes nos voiries qui, comme vous l'avez constaté en ont bien besoin.

Autre information importante : St Joseph de Rivière a été choisi pour assurer la première fête du Parc Naturel Régional de Chartreuse sur la plate forme du plan d'eau le samedi 29 septembre de 10h00 à 18h00. Un grand rendez-vous inauguré par Eliane GIRAUD, Présidente du Parc et André VALLINI, Président du Conseil Général.

Vous êtes toutes et tous invités à cette importante manifestation devant accueillir de nombreux chapiteaux destinés à des expositions commerciales et artisanales où seront présentées de nombreuses spécialités de Chartreuse par les producteurs et artisans locaux ainsi que diverses animations.

Bon courage à toutes et tous et bonne reprise

Le Maire

Claude DEGASPERI

Édito du Maire	P1
La Mairie et les	P2
Élus	P3
	P4
Les Associations	P5
	P6
En Chartreuse	P7
	P8
	P9
	P10
	P11
Mémento	P12

LE REFLEX

Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication
Conseil municipal
Tirage : 550 exemplaires
Conception
Mairie de St Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution. -
Imprimerie DANZI Voiron.

L'ACCUEIL EN MAIRIE

Ouverture des bureaux :

le lundi de 16h00 à 19h00,
le mercredi de 9h00 à 12h00,
le jeudi et le vendredi de 14h00 à 17h00.
Tél : 04 76 55 21 69

Permanences des élus :

- M. PAGNIEZ Adjoint à l'urbanisme reçoit
le mercredi de 18h00 à 19h00,
- M. le Maire et M. OCCELLI, 1er Adjoint
sont présents en Mairie le samedi de 10h30
à 12h00 (et sur rendez-vous).

Agence Postale Communale :

et location des salles communales :
le lundi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30
à 11h30,
le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à
16h00.
Tél : 04 76 55 21 75.

REGLES D'URBANISME

En attendant le P.L.U. la commune est régie par des règles d'urbanisme répertoriées dans le P.O.S (Plan d'Occupation des Sols). C'est un document dans lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'élaboration de votre projet de construction ou d'aménagement. Vous pouvez y consulter, d'une part, la réglementation par zone, et d'autre part, le « cahier de prescriptions architecturales » qui reprend de nombreuses consignes concernant : les toitures, les façades, les clôtures, les haies...

Vos installations peuvent aussi être soumises à une réglementation plus restrictive, si vous êtes à l'intérieur d'un lotissement (voir le règlement du lotissement).

Les documents du P.O.S. sont visibles en Mairie, sous forme papier, mais vous pouvez aussi les consulter par internet en vous rendant sur le site de la Mairie : www.saint-joseph-de-riviere.fr, en cliquant sur « infos » puis « urbanisme ».

INFRACTIONS SUR L'ENVIRONNEMENT

Ces derniers mois encore trop d'actes d'incivisme sur notre commune liés aux dépôts de déchets ont été constatés.

Le manque de prise de conscience concernant l'évacuation de nos propres déchets conduira, tôt ou tard, à des lois plus restrictives et surtout plus répressives avec un coût supplémentaire pour les collectivités et les

contribuables.

Nous retrouvons très régulièrement des déchets non autorisés au pied des containers à usage des ordures ménagères. Ces derniers ne peuvent être enlevés par le service de collecte puisqu'ils sont destinés à aller à la déchetterie. Ne pouvant pas laisser ces déchets sur place, ce sont les services communaux qui se chargent de les évacuer sur le site.

Ainsi, cet été, les employés de la commune ont dû récupérer dans les ruisseaux des déchets de tonte et des branchages, qui eux aussi, nous vous le rappelons doivent être portés à la déchetterie.

Ces opérations de nettoyage ont mobilisé un service public au profit d'un petit nombre de contrevenants et au détriment du reste de la population riviéroise.

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer **dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire**. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et de votre livret de famille

La mairie vous remettra alors une ATTESTATION DE RECENSEMENT. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée...).



REVISION DES LISTES ELECTORALES (1)

AVIS AUX ELECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2012 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2012 et retenues par les commissions administratives permettront de voter à compter du 1er mars 2013.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2013 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2012, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie afin de permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit, doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile ou

de résidence au sein de la commune.

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION
DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2013 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, sans frais, entre le 10 et le 20 janvier 2013 inclus. A partir du 21 janvier 2013, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE
D'INSCRIPTION SUR LES
LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI
DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de demande d'inscription ;

L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années requises.



REVISION DES LISTES ELECTORALES (2)

AVIS AUX ELECTEURS ETRANGERS RESSORTISSANTS DE L'UNION EUROPEENNE

Conformément au décret n° 94-206 du 10 mars 1994 pour les élections au Parlement européen (les prochaines auront lieu en 2014), et au décret n° 98-1110 du 8 décembre 1998 pour les élections municipales (les prochaines auront lieu en 2014, sauf élections partielles éventuelles), les ressortissants communautaires ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales complémentaires jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus, à savoir le samedi 31 décembre 2012, à la mairie de leur lieu de résidence.

Conditions à remplir pour avoir la qualité d'électeur :

- Etre de la nationalité de l'un des 26 autres Etats membres de l'Union européenne.
- Etre majeur, il faut atteindre l'âge de 18 ans au 28 février 2012.
- Les demandeurs doivent jouir de leurs droits civiques tant en France que dans leur Etat d'origine.
- Avoir une attache dans la commune.

Pièces à fournir à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste électorale complémentaire établie pour les élections au Parlement européen.

- Document d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour) ;
- Preuve d'une attache avec la circonscription du bureau de vote ;
- Déclaration sur l'honneur écrite (*) précisant pour le ressortissant :
 - sa nationalité et son adresse sur le territoire de la République
 - le cas échéant la localité ou la circonscription sur la liste électorale de laquelle il est ou a été inscrit en dernier lieu dans un autre Etat de l'Union
 - qu'il n'est pas déchu du droit de vote

dans l'Etat dont il est ressortissant

- qu'il n'exercera son droit de vote qu'en France.

Pièces à fournir à l'appui d'une demande d'inscription sur la liste électorale complémentaire établie pour les élections municipales :

- Document d'identité en cours de validité (carte de séjour)
- Preuve d'une attache avec la circonscription du bureau de vote
- Déclaration sur l'honneur écrite (*) précisant pour le ressortissant :
 - sa nationalité
 - son adresse sur le territoire de la République
 - qu'il n'est pas déchu du droit de voter dans l'Etat dont il est ressortissant.

(*) cette déclaration écrite est intégrée dans les formulaires à remplir en mairie au moment de l'inscription.

LE BUDGET DE LA COMMUNE ET LES IMPAYES

Le budget de l'eau et de l'assainissement de la commune est depuis quelques temps affaibli par le nombre croissant de factures impayées.

Cette situation s'aggrave et provoque l'inquiétude du conseil municipal.

Après que des relances officielles aient été faites par les services du comptable public : la trésorerie, puis par le service comptable de la Mairie, force est de constater que les paiements ne sont toujours pas effectués.

Mais il n'est aucun problème qui ne puisse trouver de solution...

Aussi la mairie va mettre en place une procédure basée sur des entretiens avec les personnes qui se trouvent dans des difficultés de paiement.

Cette possibilité permettra de répondre, au cas par cas, aux problématiques de chacun afin d'éviter des procédures plus lourdes, préjudiciables aux administrés concernés.

LES ASSOCIATIONS



LA RENTREE AVEC L'ECHO ALPIN

Programme pour septembre et octobre 2012.

La reprise des répétitions du groupe vocal « l'air de rien » se fera le **mardi 18 septembre**.

Informations auprès de Nicole Falcon (04.76.06.48.52).

L'Orchestre St Jo reprendra ses répétitions début septembre, le jeudi.

Informations auprès de Luc Souzy (04.76.06.45.29).

Inscriptions à l'école de musique de St Laurent du Pont (tarifs préférentiels pour les Riviérois) :

- pour les anciens : les 2 et 3 septembre,
- pour les nouveaux : les 4 et 5 septembre.

L'inscription ne sera définitive qu'après avoir pris contact **avant le 1er octobre 2012**, auprès de :

- Myriam Aurel myriam.aurel@orange.fr ou au 04.76.55.48.88,
- Corinne Daanen coco_daanen@yahoo.fr ou 04.76.32.96.89.

Le rendez-vous pour l'Assemblée Générale de l'ECHO ALPIN est prévu le jeudi 11 octobre à 20h30 à la salle d'animation rurale de Saint Joseph de Rivière.

Une Assemblée Générale, c'est, entre autres : un moment privilégié pour s'informer, découvrir les projets de son association ; la possibilité de s'exprimer, d'échanger, faire part de ses remarques, critiques, suggestions ; l'occasion de manifester son attachement à son association.

Nous vous attendons nombreux !

UNRPA CLUB DES ETANGS

Programme de fin 2012.

- Tous les mercredis après midi à partir de 14h, venez nombreux pour participer à des jeux de cartes à la salle des associations.
- Tous les premier et les troisième jeudi du mois après midi scrabble, à la salle des associations à 14h30.

- Le jeudi 27 septembre aura lieu le traditionnel repas « petite friture » au restaurant : LA TOURELLE à PALADRU.

Rendez-vous à 11h30 sur le parking de la salle d'animation rurale pour regrouper les voitures.

- Le jeudi 13 décembre : Goûter de Noël à 14h.
- Le jeudi 7 février 2013: Assemblée Générale à 14h.

Pour les journées du 27 septembre et du 13 décembre, inscrivez-vous 15 jours à l'avance.

Pour les membres du bureau, les réunions sont prévues le mardi 11 décembre 2012 et 5 février 2013.

Toutes ces activités sont ouvertes à tous, sauf le goûter de Noël qui est réservé aux adhérents.

Merci d'appeler pour toutes les inscriptions, les secrétaires vous en seront gré.

Si des retraités veulent adhérer au club ils seront les bienvenus.

Pour tout renseignement ou inscription :

G.MOLLIER : 04 76 55 14 03

M.T.FRANCILLON : 04 76 55 25 23

COMITE DES FETES

Nous attendons, cette fois encore, de nombreux sportifs sur le stade de St Joseph de Rivière, **le dimanche 7 octobre 2012**, pour la traditionnelle course « les 21 km de ST JO ».

Serge PAPAGALLI sera parmi nous **le vendredi 7 décembre à la salle d'animation rurale** avec son dernier spectacle « morceau de choix » (florilège). Vous pourrez dès début novembre réserver vos places au 04.76.55.29.19, 16€ la place.

Vous êtes invités à participer à notre Assemblée Générale qui se tiendra le 14 décembre 2012, à 20h30, à la salle des associations.

LES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SIX-QUATRE

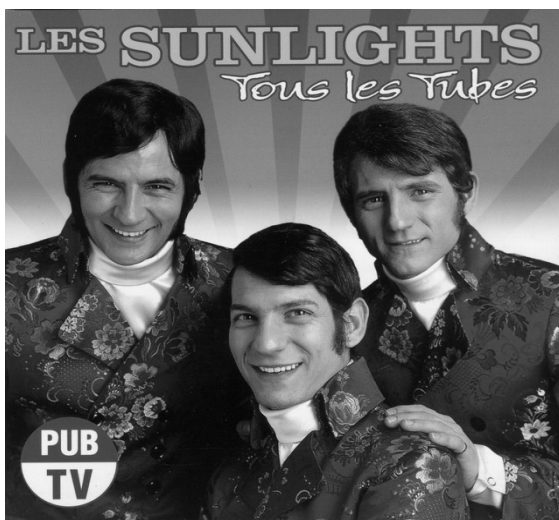
**SURPRISE PARTIE A ST JO !
LE SAMEDI 3 NOVEMBRE 2012 A 21 H 00**



Au début des années 60, les jeunes découvrent de nouveaux rythmes musicaux.

A 17 h autour du poste de la maison, ils écoutent S L C (Salut Les Copains).

« C'était le temps des copains » revivez ces moments magiques avec les « CARLTON'S » qui vont vous faire danser le Rock'n'roll, le Twist et autres Madisons dans une chaleureuse ambiance sixties.



Au cours de cette superbe soirée un concert exceptionnel des « SUNLIGHTS », le légendaire groupe des années 60 qui a enregistré plusieurs 45 tours avec de nombreux succès, et ont eu le plaisir de jouer avec Gene Vincent sur scène.

Soirée privée à guichet fermé, uniquement sur réservation.

Les places étant limitées, appelez très rapidement !!

La participation aux frais comprend également une restauration buffet (entrée, viande, dessert, café)

Un apéritif vous sera gracieusement offert par les organisateurs de cette magnifique soirée.

Salle des fêtes de St Joseph de Rivière – 38134

INFO & RESA : 06 80 70 76 86

Courriel : sixties.club@laposte.net

Association « six-quatre » organisation

RENDEZ VOUS DES ARTISTES

Cette année exceptionnellement !

Exposition des élèves de l'atelier peinture et sculpture de Maria SANTARELLI à St Laurent du Pont, de la présentation du travail exécuté par les élèves de l'atelier, tout au long de l'année 2011-2012.

Nous vous invitons très nombreux à venir visiter cette exposition de peinture :

**du samedi 13 au dimanche 21 octobre
2012, de 15h00 à 19h00
à la salle d'animation rurale
de St Joseph de Rivière**

Le vernissage aura lieu le vendredi 12 octobre à partir de 18h30.

Un grand remerciement est adressé à monsieur le maire Claude DEGASPERI et monsieur Jean-Pierre OCCELLI, 1er adjoint ainsi qu'à tout le conseil municipal de nous permettre de réaliser cette exposition en nous accueillant à St Joseph de Rivière.

Atelier : 06.74.51.73.44.

MAISON DE L'EMPLOI DES PAYS VOIRONNAIS ET SUD GRESIVAUDAN

LA VAE A DIX ANS « QUAND L'EXPERIENCE VAUT DIPLOME »

**Le jeudi 27 septembre 2012
de 12h30 à 19h00 à la salle des fêtes
Place Jacques Antoine Gau à VOIRON**

Un forum sur le thème de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est organisé par le Relais Territorial VAE - Centre Isère afin de promouvoir ce dispositif avec la participation des différents acteurs : structures d'information et conseil en VAE, valideurs et financeurs.

Tous concernés, venez vous informer, entrée libre et informations au 04.76.93.17.18.

La VAE est une démarche qui permet de faire reconnaître officiellement les compétences acquises au cours de son expérience par un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle (CQP) d'une branche.

«Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification ...»

Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002.

Le programme de cette journée s'organise ainsi :

* 3 espaces pour accueillir le public :

1- L'information / conseil en VAE : Point Relais Information Conseil

2- L'accompagnement à la VAE : ensemble des valideurs

3- Le financement de la VAE : Région, Pôle Emploi, OPCA, OPACIF.

* Tables-rondes : Durée : 45mn/1h pour permettre les échanges au travers de témoignages.

- 13h - Le parcours VAE : témoignages de candidats

- 16 h - Le rôle du jury : témoignages de membres du jury (différents jurys)

- 18h - La VAE vue par l'entreprise : témoignages d'entreprises qui ont mis en place des démarches VAE pour leurs salariés.

**Animateur Territorial VAE Centre Isère
Anne-Marie FISCHER
Maison de l'Emploi des Pays Voironnais et Sud
Grésivaudan à VOIRON
Tél : 04 76 93 17 18
Mail : maison.emploi@paysvoironnais.com
anne-marie.fischer@paysvoironnais.com
www.emploi-paysvoironnais.org**

PARC DE CHARTREUSE

CREATEURS-REPRENEURS D'ACTIVITES

Vous souhaitez créer ou reprendre une activité en Chartreuse ? Nous sommes là pour vous aider !

Créer et reprendre une entreprise n'est pas simple, il est nécessaire de se poser les bonnes questions au préalable, et de réfléchir à son projet à tête reposée ...

Avant de nous rencontrer, le Parc vous aide à vous poser les bonnes questions et vous invite à vous connecter à www.parc-chartreuse.net puis rubrique « économie ».

Vous êtes prêt à vous lancer ? Vous n'êtes pas seul !

Le Parc Naturel Régional de Chartreuse soutient vos initiatives à travers :

- un accueil,
 - une mise en relation avec les structures d'accompagnement,
 - un accès à des données socio économiques du territoire,
 - une aide à l'implantation par la connaissance des locaux disponibles.
- Contactez le Parc au 04.76.88.75.20.

*Parc Naturel Régional de Chartreuse
Maison du Parc
38380 ST PIERRE DE CHARTREUSE
04.76.88.75.20
accueil@parc-chartreuse.net*

PARC DE CHARTREUSE



FETE DU PARC
SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2012

Le samedi 29 septembre 2012, le Parc fête la biodiversité.

Ouverte à tous, cette fête se déroulera sur le site du plan d'eau à Saint-Joseph-de-Rivière (Isère). Tout au long de la journée, de nombreuses animations, des excursions, des films, des conférences, ainsi que les stands d'associations environnementales et de producteurs locaux mettront en perspective le thème de la biodiversité et les liens entre l'homme et la nature en Chartreuse.

Pour clôturer cette journée, un concert proposé par Saison Nomade sera donné à la salle des fêtes de Saint-Joseph de Rivière (avec la Fanfare Touzdec en première partie et Norberg Family).

Un rendez-vous à ne pas manquer !

Découvrez le programme détaillé sur fete.parc-chartreuse.net

Les partenaires de la fête :

- AGEDEN, - AAPPMA / Fédération de pêche de l'Isère, - Artistes de Chartreuse : Land'Art, Marie-Lorraine Peignier, - Association les Hauts de Chartreuse, - AVENIR Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère, - Cartusiana, - Café mobile, - Collectif Chartreuse Propre, - Communauté de communes Chartreuse Guiers, - CPIE du Vercors, - Croqueurs de pommes Ain - Isère - Savoie, - cannes Boursier, - De la Botanique, - Damien Delaye, - Entremonts et sons, - FRAPNA Isère et Savoie, - Groupement des sylviculteurs Isère et Savoie, - Jardins du Monde Montagne, - La Catananche Cartusienne,

- La Passion du Bois, - Le Pic Vert, - Le Pays Voironnais, - Les Amis du Parc, - LPO Isère et Savoie, - Mélilot, - Mountain Wilderness, - Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse.

Contact :

Marion Frachisse - Chargée de communication, Parc naturel régional de Chartreuse
Marion.frachisse@parc-chartreuse.net Tel.: 04 76 88 75 20 – 06 81 48 31 35

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARTREUSE GUIERS

BEBEBUS CHARTREUSE GUIERS



L'équipe professionnelle du bébébus accueille les enfants de 3 mois à 4 ans de 8h30 à 16h30 :

Le lundi, à Miribel les Echelles, Salle de la Priola,

Le mardi, à Entre Deux Guiers, « Les Tribunes »,

Le jeudi et le vendredi, à St Christophe sur Guiers, Salle Le Peille.

CALENDRIER 2012-2013

Inscriptions : de 8H30 à 11H30, du lundi 3 au vendredi 14 septembre 2012 inclus, suivant jours et lieux d'accueil du Bébébus, puis sur rendez-vous.

Attention le 4 septembre : de 14h30 à 16H30

Vacances de Toussaint

Ouverture durant les vacances : 8 enfants la 1ère semaine, 12 enfants la 2ème semaine suivante

Vacances de Noël

Fermeture du vendredi 21 décembre 2012 au soir au lundi 7 janvier 2013 au matin

Vacances de février

Ouverture durant les vacances : 12 enfants la 1ère semaine – 8 enfants la 2ème semaine

Vacances de Pâques

Ouverture durant les vacances : 12 enfants la 1ère semaine – 8 enfants la 2ème semaine

Juillet 2013

Fermeture le vendredi 12 juillet 2013 au soir

EN CHEMIN VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DE CHARTREUSE »

Les schémas départementaux de coopération intercommunale de l'Isère et de la Savoie ont été arrêtés par les 2 Préfets concernés le 22 décembre 2011. Ces deux schémas confirment le périmètre de la future communauté de communes Cœur de Chartreuse.

Il convient désormais de construire un projet qui réponde aux enjeux et aux aspirations du territoire. Trois défis essentiels ont été identifiés :

- Maîtriser la gestion de l'espace et gérer harmonieusement les ressources naturelles et patrimoniales
- Eviter le tout résidentiel et accompagner avec vigueur un développement économique porteur de richesses et créateur d'emplois
- Structurer et renforcer le "bien vivre ensemble"

Une réflexion collective qui s'appuie sur une forte mobilisation des élus communautaires

Dans un engagement conjoint, les **3 Présidents** des communautés de communes de Chartreuse Guiers, du Mont Beauvoir et des Entremonts en Chartreuse portent la démarche en interne dans leur propre communauté et vers l'extérieur auprès des interlocuteurs des deux départements.

Un comité de pilotage (COFIL) a été constitué. Il est composé de 5 élus de chacune des 3 communautés. Sont associés aux travaux du COFIL la Présidente et le Directeur du Parc de Chartreuse, la Directrice du Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard ainsi que le Conseiller général du canton de Saint Laurent du Pont. 3 salariés référents, un de chaque communauté, ont été désignés pour accompagner le bon déroulement technique de cette démarche.

Le comité de pilotage se retrouve au rythme d'une rencontre toutes les 5 semaines. 7 rencontres ont été tenues depuis octobre 2011 ! Les réunions du COFIL se déplacent dans chacune des 3 communautés afin de prendre la mesure du futur territoire.

Quatre commissions de travail, constituées chacune d'une quinzaine d'élus communautaires titulaires ou suppléants, sont chargées d'explorer les enjeux auquel est confronté le territoire, d'identifier les priorités et de définir le rôle de la future communauté de communes.

Chaque commission est animée par 3 élus communautaires, un de chaque communauté.

Les commissions se réunissent entre chaque comité de pilotage et lui transmettent leurs réflexions et propositions.

La volonté de partager la réflexion avec les forces vives du territoire

Les travaux des commissions fournissent l'occasion de partager les analyses et construire des perspectives avec les différents acteurs du territoire.

Ainsi, la commission "aménagement de l'espace et de gestion des ressources" a rencontré les interlocuteurs de la filière forêt-bois et des représentants du secteur agricole. La commission "développement économique et de la création d'activités" a entendu les responsables d'entreprises industrielles et les professionnels du tourisme. La commission "organisation du vivre ensemble" a échangé avec les représentants des associations intercommunales. Les entretiens avec les forces vives du territoire se poursuivront.

Dans la démarche de construction de la nouvelle communauté, l'échelon communal constitue un maillon essentiel. Au final en effet, ce sont les communes qui devront délibérer sur le projet de fusion. Dans cet esprit, chacun des conseillers municipaux des 17 communes a été destinataire des compte-rendus des comités de pilotage. Une synthèse des premières réflexions et propositions a été présentée et débattue avec l'ensemble des élus municipaux le 3 juillet dernier.

Les prochaines étapes

Cette première séquence, consacrée au projet de territoire, a abordé de nombreux sujets et a laissé libre cours à l'imagination. La réflexion des commissions, en lien avec les interlocuteurs socioprofessionnels, se poursuivra.

Mais, viennent maintenant des étapes plus formelles qui s'engageront dès l'automne 2012 et se dérouleront tout au long de l'année 2013 :

La définition des compétences de la future communauté en cohérence avec les moyens budgétaires dont elle disposera.

La définition des modes de représentation des 17 communes au sein du conseil communautaire.

La définition des modalités d'organisation de la future communauté en terme de personnel et de locaux.

Le cap reste fixé : une communauté de communes "Cœur de Chartreuse" opérationnelle en janvier 2014.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CHARTREUSE GUIERS

**LES DASRI EN DECHETTERIE
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS
A RISQUES INFECTIEUX**

Depuis 1 an, afin d'élargir encore davantage le service à ses usagers, la Communauté de Communes Chartreuse Guiers (CCCG) accueille les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement au sein de sa déchetterie intercommunale située à Entre-Deux-Guiers (s'adresser directement au gardien).

Le regroupement des DASRI avant collecte et traitement se fait 1 fois par mois, aux jours et horaires d'ouverture du site, les mardi, mercredi et jeudi avant 14h selon les dates indiquées ci-dessous :

du mardi 11 au jeudi 13 septembre 2012
du mardi 9 au jeudi 11 octobre 2012
du mardi 13 au jeudi 15 novembre 2012
du mardi 11 au jeudi 13 décembre 2012
du mardi 15 au jeudi 17 janvier 2013
du mardi 12 au jeudi 14 février 2013
du mardi 12 au jeudi 14 mars 2013
du mardi 9 au jeudi 11 avril 2013
du mardi 14 au jeudi 16 mai 2013
du mardi 11 au jeudi 13 juin 2013
du mardi 9 au jeudi 11 juillet 2013
du mardi 6 au jeudi 8 août 2013

En dehors de ces périodes, aucun dépôt de DASRI ne sera accepté sur le site.

Ce service est destiné exclusivement aux particuliers de la CCCG et de la CC du Mont Beauvoir ; les professionnels de santé doivent évacuer les déchets issus de leurs activités via des prestataires privés de leur choix. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !

Cette démarche s'inscrit aussi dans les efforts qui doivent être menés pour la protection des personnels qui travaillent dans les centres de tri.

On dénombre encore des accidents, en terme de coupures et piqûres, malgré du matériel de protection performant.

Soyez vigilants sur le tri de vos déchets !

**Communauté de Communes
Chartreuse Guiers**

4 place du Xème Groupement
38 380 SAINT-LAURENT-DU-PONT
Tél. : 04.76.55.12.84 / Email :

cc.chartreuse.guiers@wanadoo.fr

Service Déchets : 04.76.55.48.60 ou
p.menard@cccq.fr

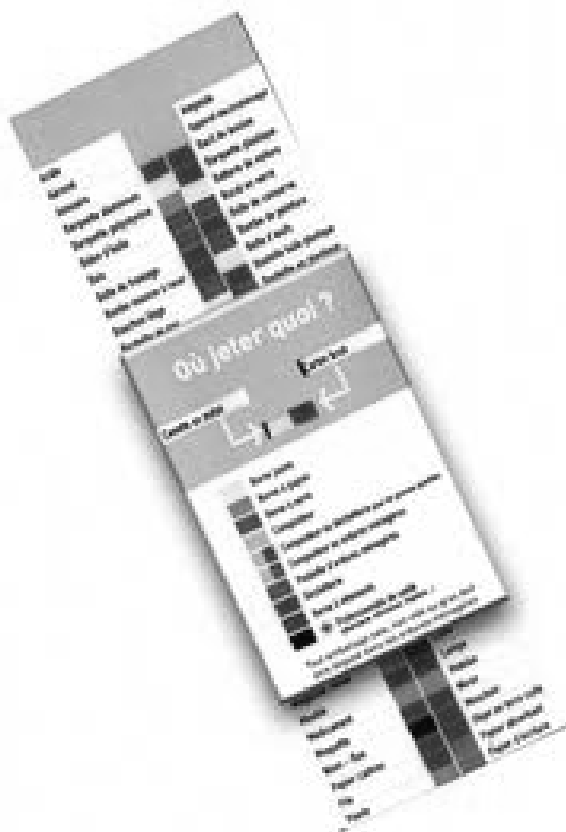
LE MEMOTRI

En 2010, la CCCG avait édité et distribué par voie postale à tous les foyers de notre territoire une réglette « Memotri », qui permet à chacun de savoir où jeter quel déchet.

« *Second des outils transmis par la CCCG, une petite réglette Memotri, pour savoir où jeter quoi. Un petit accessoire à l'usage très intuitif permettant d'afficher dans une fenêtre le déchet dont on souhaite se débarrasser, une autre fenêtre indiquant alors, par un code couleur, l'endroit où il convient de déposer ce déchet : containers, composteur, déchetterie, magasin, ordures ménagères.* » extrait du DL du 08/09/2010. M.G.

En 2012 la CCCG vous propose une version informatique de cet outil, disponible gratuitement sur internet en recopiant le lien suivant dans la barre d'adresse de votre ordinateur :

<http://www.memotri.com/miniguide/communes?im=77>



LE JUDO CLUB LAURENTINOIS



Le Judo-Club Laurentinois vous accueille à Saint Joseph de Rivière, au foyer de vie, le mardi soir dès 16h45.

L'activité enseignée par notre club est le judo, dans une ambiance ludique et de respect du code moral, pour un large public allant des petits (4 ans), enfants, adolescents jusqu'aux adultes, que les judokas soient confirmés ou

débutants, par 2 professeurs diplômés et expérimentés.

Judo de loisir ou de compétition, le judo-club laurentinois laisse à chacun la liberté de le pratiquer comme il le désire : le loisir et la détente pour les uns, la compétition et la rigueur sportive pour les autres.

Nous proposons à chaque vacances des stages ludiques et de perfectionnement. Deux séances d'essai gratuites vous seront proposées ainsi que le prêt d'un kimono pour permettre au professeur d'évaluer les aptitudes de l'enfant et de vous proposer le créneau le plus adapté.

Le club vous proposera aus-

si des kimonos à prix attractif.

Venez-vous renseigner le mardi 4 septembre au foyer de vie dès 16h45, au forum des associations à Saint Laurent du Pont le samedi 8 septembre 2012, par mail au « jclautentinois@yahoo.fr » ou par téléphone au 06.83.35.36.74.

BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ISERE

COLLECTE NATIONALE DES BANQUES ALIMENTAIRES
LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2012

« Une petite part de vos courses peut sauver une famille »

Derrière cette phrase se cache la réalité quotidienne de 30 000 français en Isère qui vivent sous le seuil de pauvreté et qui n'ont pas toujours de quoi se nourrir.

Cet acte de générosité a représenté près de 200 tonnes lors de la collecte de novembre 2011.

Un acte citoyen basé sur un principe simple : le don sollicité n'est pas financier mais alimentaire. Le but : recevoir des produits complémentaires à ceux que nous recevons dans l'année.

De la supérette à l'hypermarché, 111 points de vente accueilleront durant deux jours 2500 à 3000 bénévoles pour collecter les dons, les vendredi 23 et samedi 24 novembre 2012.

A l'occasion de leurs courses, les consomma-

teurs pourront offrir des conserves de légumes, de poisson, viande ou de fruits, des légumes secs, des féculents ainsi que des produits plaisirs, mais indispensables comme le chocolat ou le café.

L'action est facile et immédiate : le produit acheté est donné directement à la sortie du magasin. Ces produits non périssables seront ensuite répartis dans tout le département de l'Isère par l'intermédiaire de 73 associations. Grâce à une forte action médiatique, dont vous êtes un support important, cette collecte réalisée dans tout les départements où la Banque Alimentaire est présente est passée dans l'Isère, de 90 tonnes il y a 6 ans à 197 tonnes l'an dernier. Plus cette opération humanitaire sera connue, plus les donateurs seront nombreux et généreux.

CALENDRIER 2012

SEPTEMBRE

Samedi 29 Fête du Parc Parc de Chartreuse

OCTOBRE

Jeudi 4 et Vendredi 5 Don du Sang Don du Sang
Du jeudi 11 au
Dimanche 21 Exposition d'Atelier Maria Santarelli
Dimanche 7 21 km de St Jo Comité des Fêtes
Dimanche 14 Pucier Les Petits Loups

NOVEMBRE

Vendredi 9 Assemblée Générale Don du Sang
Dimanche 17 Moules Frites Familles Rurales
Vendredi 23 Assemblée générale VTT Chartreuse

DECEMBRE

Vendredi 7 Spectacle PAPAGALLI Comité des Fêtes
Vendredi 14 Assemblée Générale Comité des Fêtes

